

# Résolution sur la peine de mort

## **Le 4e Congrès mondial de l'Internationale de l'Education, réuni à Porto Alegre Brésil, du 22 au 26 juillet 2004:**

1. Rappelle son attachement à la défense et à la promotion des droits de l'Homme partout dans le monde.

2. Constate à propos de la peine de mort:

a. qu'elle viole le droit le plus fondamental: le droit à la vie,

b. qu'elle constitue un châtimeut cruel, inhumain et dégradant,

c. que son application est irréparable alors qu'aucun système de justice pénale ne saurait exclure le risque de condamner des innocents,

d. que son application est souvent discriminatoire,

e. que cette sanction définitive signe davantage le triomphe de la vengeance que celui de la justice.

3. Note qu'au niveau international:

a. le nombre des pays abolitionnistes croît régulièrement, l'ensemble des pays de l'Union européenne l'ont abolie,

b. le respect du droit à la vie est proclamé par l'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, par l'article 6 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et par l'article 6 et l'article 37a de la Convention relative aux droits de l'enfant,

c. une résolution de la commission des droits de l'homme des Nations Unies de 2001 appelle les Etats qui appliquent la peine de mort à réduire le nombre d'infractions passibles de cette sanction et à établir un moratoire sur les exécutions,

d. le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, comme pour le Rwanda, ainsi que la Cour pénale internationale excluent la peine de mort alors qu'ils ont à juger les crimes les plus abominables, crimes de guerre, crimes de génocide et crimes contre l'humanité.

## **Le 4e Congrès mondial de l'Internationale de l'Education :**

4. Se prononce en conséquence pour l'abolition universelle de la peine de mort.

5. Il soutient le combat des abolitionnistes partout dans le monde.

6. Il appelle ses organisations membres à participer aux initiatives et actions organisées pour obtenir cette abolition, notamment à l'occasion du 10 octobre, Journée mondiale contre la peine de mort.

Pour de plus amples informations sur les documents de politique de l'Internationale de l'Education, veuillez consulter: [www.ei-ie.org/library/fr](http://www.ei-ie.org/library/fr)